

Protocole sanitaire en maternelle et en élémentaire, (projet du 29 avril 2020)

Les impossibles à mettre en œuvre dans la vraie vie avec des vrais élèves

Les questions en suspend ...

Si notre gouvernement ne recouvre pas la raison, il s'agira d'une « garderie » dans le plus mauvais sens du terme, sans socialisation, sans contact, au pas, comme à l'armée, avec des balises, des sens de circulation, l'interdiction de croiser un autre groupe, sans matériel collectif, sans jeux partagés, sans ballon....

Une situation extrêmement anxiogène se prépare pour nos élèves et pour nous, personnels de l'éducation nationale, un univers proche de l'univers carcéral.

Parmi les 5 principes généraux, 2 sont impossibles à respecter à l'école primaire, a fortiori en maternelle (« Nous ne trouverons aucune solution satisfaisante, cela est impossible en maternelle » disait clairement un médecin de prévention lors du CHSCT académique de Toulouse récemment).

Voici ce que dit précisément ce projet de protocole :

- « *maintenir la distanciation physique* » : les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de les faire respecter tout en étant conscients de la difficulté,
- « *application des gestes barrière* » : les gestes barrières doivent être appliqués en permanence partout, par tout le monde.

Quelques points à souligner :

- le matériel collectif est à proscrire si des modalités de désinfection après chaque utilisation ne sont pas prévues (ballon, jouet, jeu, crayon...)

Ce qui impliquerait de préparer pour chaque enfant une boîte individuelle de matériel pédagogique et ludique, un tâche qui semble un peu compliquée vu le temps imparti et la quantité de choses à penser et à réguler.

- pas d'échange d'objet personnel

Cela semble difficile à contrôler

- 2 masques par personnes par jour de présence

2 masques pour les personnels, les parents devront en fournir à leur enfants s'ils veulent ou

peuvent ! Attention tout masque touché doit être changé .

- *pas de récréation à l'extérieur si on ne peut contrôler les distanciations*

On enferme les enfants pendant 3h ou plus, il est aussi préconisé qu'ils mangent dans la classe.... Cela risque d'être long.

- *pas de possibilité d'utiliser les structures extérieures pendant les récréations s'il n'y a pas de désinfection possible*
- *si les établissements qui ont accueilli du public dans les 5 jours avant la date de prérentrée n'ont pas fait l'objet de mesures de désinfection telles qu'elles sont décrites dans ce document, ils ne pourront pas ouvrir*

Une autre tâche à réaliser → vérifier l'occupation des locaux et la désinfection !

- *les parents ne pourront pas entrer dans les bâtiments*

Le personnel au portail devra donc s'il ou elle a un doute vérifier qu'un.e élève n'est pas malade et le ou la remettre à son père ou sa mère si la prise de température s'avère au dessus de 37,8 ?

- *les parents devront fournir à leur enfant des mouchoirs en papier jetables*
- *les enseignants doivent commencer à être formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation et au port du masque avant la réouverture des écoles.*

Autoformation ? Magistère ? Visioconférence ? Quand ?

- *Les élèves doivent commencer à être formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation dès le début. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire*

Voilà de quoi à occuper une bonne partie de notre temps devant élève

- *En EPS, privilégier les parcours sportifs individuels permettant de garder la distanciation physique*

Pas de matériel collectif non plus .

- *si dans la salle de motricité, d'arts ... se succèdent plusieurs groupes, il doit y avoir désinfection et aération entre chaque groupe.*

Impossible pour le moment, un personnel municipal devrait être mis à disposition de l'école pour suivre correctement ce protocole.

- *Dans les bibliothèques collectives, il faut réguler la manipulation des livres par les élèves (les livres touchés par les élèves doivent être mis au repos pendant 5 jours avant d'être touchés par quelqu'un d'autre).*

Attention vigilance accrue sur ce point → Rien n'est spécifié quant à la correction des cahiers, fiches de nos élèves... Doit-on attendre 5 jours également ? Car si l'on lit entre les lignes cela veut bien dire qu'un support papier reste contaminé 5 jours. (ce que nous avons effectivement lu sur un document d'analyse de scientifiques allemands) .

- *autonomie totale des enfants pour habillage déshabillage, rangement des doudous*

Là aussi, permettez-nous de douter de l'autonomie des petits de 3 ans qui viennent d'être confinés avec leur parent pendant presque deux mois

- *limiter le nombre d'élèves dans les sanitaires au nombre maximum de cuvette et/ou urinoir présents en s'assurant que ceux-ci soient distants d'au moins 1 mètre ou alors condamner un urinoir sur deux.*

Une un élève de maternelle ne peut être aidé.e !!!

- *Proscrire les sèche-mains en tissu et éviter ceux à air pulsé*
- *les groupes doivent être stables, ne pas être mélangés*

Si un.e enseignant.e est malade et qu'il ou elle ne peut avertir que le jour même, que fait-on du groupe dont il était en charge ?

- *15 élèves si la salle de classe mesure 50 m²*

Il faudra anticiper afin de prévoir le nombre d'élèves qui peuvent occuper les espaces réels disponibles.

- *Nettoyage et désinfection a minima 1 fois par jour*

*Lors des différents CHSCT les médecins insistaient sur l'importance d'un nettoyage **biquotidien** du matériel de passation (poignée de porte, souris clavier informatique...)*

- *Une attention particulière pour les personnes handicapés (p9)*

Rien n'est spécifié sur le rôle des AESH pour qui la distanciation est impossible avec les élèves dont ils s'occupent. Il nous paraît impossible que les AESH puissent accompagner certains élèves nécessitant une proximité.

- *il revient aux collectivités territoriales et directeurs d'organiser la reprise dans le respect de mesures sanitaires et d'en vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.*

Les taches sont énumérées. Elles sont colossales et lourdes de responsabilités.

Il serait bon de savoir qui protégera les directeurs en cas d'erreur mettant en danger la vie des usagers de l'école.

Aucunes réponses quant aux ASA des enseignants dont les enfants ne sont pas en primaires, ou ceux qui sont en primaire mais pas accueillis. Nos enfants seront-ils prioritairement gardés, comme ceux des personnels soignants entre autres ?

La mise en œuvre de ce protocole n'est pas réalisable. L'état met en danger les personnels et les élèves. Nous tirons la sonnette d'alarme ! Non les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour rouvrir les écoles. Les CHSCT académique et départementaux, ainsi que les organisations syndicales n'ont de cesse de le répéter depuis le 13 mars, jour de l'allocution du président.